

DIRECTION GENERALE DE LA COMPETITIVITE,
DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES
SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ
ET DU DÉVELOPPEMENT DES PME,
SOUS-DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE LA NORMALISATION,
DE LA MÉTROLOGIE ET DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

**Décision n° 09.00.271.010.1
du 21 octobre 2009**

Bureau de la métrologie
61 BOULEVARD VINCENT AURIOL
75703 Paris Cedex 13

CERTIFICAT D'HOMOLOGATION POUR LES PRODUITS CONFORMES À L'ANNEXE I B

du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services – Service de la compétitivité et du développement des PME - Sous-direction de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de la propriété industrielle - Bureau de la métrologie.**

Notification concernant :

l'homologation de :

- le retrait de l'homologation de :
- un modèle d'appareil de contrôle :
- un composant d'appareil de contrôle :
- une carte de conducteur
- une carte d'atelier
- une carte d'entreprise
- une carte de contrôleur

Homologation n° e2 - 32

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **Imprimerie Nationale**
2. Nom du modèle : **Cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale**
3. Noms des fabricants : **Imprimerie Nationale et GEMALTO**
4. Adresses des fabricants :
 - Imprimerie Nationale - Rue des Frères Beaumont - 59128 FLERS EN ESCREBIEUX - France (bénéficiaire du certificat)
 - GEMALTO - 6, rue de la Verrerie - 92197 MEUDON CEDEX - France
5. Soumis pour homologation CE initiale
6. Laboratoires : **Sous-direction de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de la propriété industrielle - Bureau de la métrologie et Laboratoire national de métrologie et d'essai.**
7. Date et nombre des essais : **du 14 avril 2009 au 23 juin 2009, selon la liste des essais référencés dans le certificat de fonctionnement, ainsi que les essais effectués pour les certificats de sécurité et d'interopérabilité.**
8. Date de l'homologation : **21 octobre 2009**
9. Date de retrait de l'homologation : **sans objet**

10. Modèle de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :

- Sans objet

11. Lieu : **Paris**

12. Date : **21 octobre 2009**

13. Documents descriptifs annexés :

- reproductions des différents modèles de cartes (recto et verso)

14. Remarques :

a) Ces cartes comportent chacune un micromodule GEMALTO MultiApp ID Tachograph 36K, composant SLE66CX360PE INFINEON, application TachographV1.1.

b) Liste des certificats pris en compte :

- certificat de fonctionnement n° 09.00.271.009.1 du 17 juillet 2009 ;
- certificat de sécurité DCSSI-2007/20 du 16 novembre 2007 ;
- certificats d'interopérabilité n° JRC_DTC/50-047/2009 du 5 octobre 2009.

c) Plans, schémas et notices déposés à la Sous-direction de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de la propriété industrielle - Bureau de la métrologie sous la référence DA 00-053, au laboratoire national de métrologie et d'essais et chez le bénéficiaire du présent certificat.

Pour la ministre et par délégation :
L'ingénieur général des mines,

signé

R. FLANDRIN

Reproductions des cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale



Carte de conducteur



Carte de contrôleur (personne morale)



Carte de contrôleur (personne physique)



Carte d'entreprise



Carte d'atelier